

## Relevé de décisions du conseil d'institut de l'INSPE

Séance du 30 janvier 2023

### ORDRE DU JOUR

1. Institution

- a. Validation du procès-verbal du conseil d'institut du 12 décembre 2022 (pour approbation)

2. Scolarité

- a. Capacité d'accueil en M1 MEEF 2023-2024 (pour approbation)  
b. Présentation de l'organisation prévue pour la plateforme nationale Mon Master (pour approbation)

3. Questions diverses

-----  
**1. a. Validation du procès-verbal du conseil d'institut du 12 décembre 2022 (pour approbation),**

Le conseil d'institut adopte à la majorité absolue des membres présents ou représentés, le procès-verbal du conseil d'institut du 12 décembre 2022 :

- voix pour :	10	- procuration pour :	1
- voix contre :	0	- procuration contre :	0
- voix abstention :	1	- procuration abstention :	0

Membres ne prenant pas part au vote : 0



## 2. a. Capacité d'accueil en M1 MEEF 2023-2024 (pour approbation),

Le conseil d'institut adopte à l'unanimité des membres présents ou représentés, la capacité d'accueil précisant la répartition entre CAL et COL en M1 MEEF 2023-2024 :

- voix pour :	12	- procuration pour :	1
- voix contre :	0	- procuration contre :	0
- voix abstention :	0	- procuration abstention :	0

Membres ne prenant pas part au vote : 0

## 2. b. Présentation de l'organisation prévue pour la plateforme nationale Mon Master (pour approbation),

### Organisation de la plateforme Mon Master

Conformément à la note sur l'organisation de la plateforme Mon Master, le conseil d'institut s'accorde sur l'organisation générale de la plateforme Mon Master ainsi que sur les conditions et principes de fonctionnement des commissions pédagogiques uniques suivants :

## 1. Périmètre des formations de la plateforme Mon Master

### A. PARCOURS PRESENTS SUR LA PLATEFORME MON MASTER

Mention/parcours	CY	UEVE	UPN	UPSaclay	UVSQ
<b>Mention 1<sup>er</sup> degré</b>					
Professeur des écoles	X	X	X	X	X
<b>Mention 2<sup>nd</sup> degré - Parcours général</b>					
Allemand			X		
Anglais	X		X		X
Education physique et sportive		X	X	X	
Espagnol	X		X		
Histoire – géographie	X	X	X		X
Lettres	X		X		
Mathématiques	X	X		X	
Numérique et Sciences informatique	X				
Physique – chimie	X			X	
Sciences de la vie et de la Terre	X			X	
Sciences économiques et sociales			X		X
<b>Mention 2<sup>nd</sup> degré - Parcours technologique et professionnel</b>					
Biotechnologies – Santé environnement	X				
Design et métiers d'art	X				
Lettres – Histoire et Géographie	X				
Mathématiques – Physique chimie	X				
Sciences et technologies des services en hôtellerie et restauration, service et commercialisation	X				

Mention/parcours	CY	UEVE	UPN	UPSaclay	UVSQ
Sciences et technologies culinaires, organisation et production culinaire	X				
Économie-Gestion	X				
Sciences et techniques médico-sociales	X				
<b>Mention Encadrement éducatif</b>					
Conseiller principal d'éducation	X				
<b>Mention Pratiques et ingénierie de la formation</b>					
<i>Champs 2 - Encadrement des organisations scolaires, éducatives et sociales</i>					
Conseil, projet et action sociale, territoriale et associative - CPA	X				
<i>Champs 3 - Métiers de l'éducation et de la médiation artistique et culturelle</i>					
Littérature de jeunesse : formation aux métiers du livre et de la lecture pour jeunes publics	X				
Médiation culturelle : concevoir des projets éducatifs et culturels en partenariat	X				
<i>Champs 5 - Formation d'enseignants et de formateurs pour les publics ayant des besoins particuliers</i>					
Former et intégrer par la langue – FIL	X				

## B. CANDIDATURES RELEVANT DE LA FORMATION CONTINUE

Pour l'ensemble des formations présentes sur la plateforme Mon Master, les candidatures relevant de la formation continue sont gérées au niveau de la plateforme Mon Master.

Par ailleurs, conformément aux informations disponibles sur la plateforme actuelle Trouvermonmaster.gouv.fr, les procédures de validation des études supérieures (VES), de validation des acquis professionnels (VAP) et de validation des acquis de l'expérience (VAE) ne passent pas par la plateforme. Les candidats doivent se rapprocher du service de formation continue de l'université.

## 2. Gestion administrative de la plateforme

Compte tenu des éléments d'information actuellement disponibles et transmis par la DGESIP, il existe trois niveaux d'habilitation sur la plateforme Mon Master :

### 1. L'administrateur pourra :

- Créer des comptes utilisateurs (différents profils possibles) ;
- Paramétrer les formations donnant lieu à candidature ;
- Signaler un dossier de candidature comme « complet » ou « incomplet » ;
- Téléverser les fichiers de classement des candidatures.

### 2. Le gestionnaire pourra, pour un périmètre de responsabilité donné :

- Créer des comptes utilisateurs consultants ;
- Signaler un dossier de candidature comme « complet » ou « incomplet » ;
- Téléverser les fichiers de classement des candidatures.

### 3. Le consultant pourra, pour un périmètre de responsabilité donné :

- Consulter les dossiers de candidature adressés à l'établissement.

Le conseil d'institut s'accorde sur l'organisation suivante de l'utilisation des droits d'habilitation :

- L'INSPÉ dispose du niveau « administrateur » ;
- Le niveau « gestionnaire » est proposé, en fonction de chaque parcours de formation :
  - À l'INSPÉ ;
  - Aux partenaires universitaires impliqués dans le parcours donné, en fonction des personnels-ressources disponibles.
- Le niveau « consultant » est proposé à l'ensemble des enseignants faisant partie de la commission pédagogique unique pour chaque parcours.

Pour le niveau « gestionnaire », le téléversement des listes des candidats appelés et refusés est assuré prioritairement par le gestionnaire de la même université que le président de la commission pédagogique. Le classement des candidatures est du ressort de chaque commission pédagogique.

Des éléments nécessitent encore un approfondissement dont notamment :

- La mise en place d'un niveau administrateur pour les partenaires ;
- La notion de recevabilité pour laquelle il convient de distinguer, d'une part, la complétude du dossier lors de la candidature et, d'autre part, l'exactitude des pièces fournies lors de l'inscription.

### 3. Organisation de la commission pédagogique au sein des mentions

#### A. COMMISSION PEDAGOGIQUE MENTION 1<sup>ER</sup> DEGRE

Dans le cadre d'un portail commun à capacité différenciée (PCCD), la commission pédagogique de la mention 1<sup>er</sup> degré est :

- Présidée par le responsable académique du parcours disciplinaire ;
- Composée par une égale représentation de chaque site proposant le parcours ;
- Composée a minima des responsables de formation M1/M2 de chaque site. En cas de besoin (nombre de dossiers de candidature très élevé) des collègues formateurs des équipes pédagogiques MEEF 1er degré pourront être appelés en renfort.

Pour l'étude des dossiers, la commission pédagogique s'entend sur :

- Une organisation en binômes pour une double-lecture des dossiers, les membres d'un même binôme appartenant à deux universités différentes.
- Des critères communs de classification pour les dossiers retenus avec un classement des dossiers en 2 temps :
  - D'abord, une catégorisation par blocs de niveau grâce à la double-lecture (5 paliers par lecteur --> 12 paliers après la double-lecture) en fonction de critères partagés (type de licence, expérience, AED, notes au baccalauréat, lettre de motivation, certification...) ;
  - Dans un second temps, un affinement du classement à l'intérieur des blocs.
- Des critères communs pour les dossiers refusés.

Les éventuelles pièces complémentaires demandées ne sont pas encore définies en raison d'une connaissance encore insuffisante du contenu du dossier type et du format des pièces proposées.

#### B. ORGANISATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES AU SEIN DE LA MENTION 2<sup>D</sup> DEGRE

Dans le cadre d'un PCCD pour chaque parcours, la commission pédagogique de chaque parcours est :

- Présidée par le responsable académique du parcours disciplinaire ;
- Composée par une égale représentation de chaque site proposant le parcours ;

- Composée des responsables de parcours (M1 et M2) de chaque site, et en fonction des besoins de chaque parcours, d'enseignants et/ou formateurs académiques intervenant dans le parcours ;
- Chargée de définir préalablement les critères d'admission dans la mention du master MEEF concerné et de fixer les modalités de sélection des dossiers dans le respect du calendrier de recrutement fixé nationalement.

Chaque commission pédagogique est également chargée de définir :

- Les documents additionnels de la formation.
- Les 2 pièces complémentaires qu'il sera possible de demander.
- Le cas échéant, élaborer la demande d'informations complémentaires via un formulaire.

#### 4. Suivi

Mise en place pour la première année, la plateforme Mon Master propose un fonctionnement qui n'est pas encore totalement stabilisé. C'est pourquoi le conseil d'institut s'accorde sur la nécessité d'un suivi régulier des informations fournies sur la plateforme et de leur traduction dans la mise en œuvre de l'organisation retenue.

Ce suivi se traduira par des réunions d'information entre la direction de l'INSPÉ et l'ensemble des vice-présidents des universités. Des réunions de suivi seront organisées au niveau de chaque mention ainsi qu'au niveau administratif et permettront si besoin une adaptation des règles d'organisation retenues. Un point d'information sera également proposé aux prochains conseils d'institut. Un bilan de cette première année de fonctionnement de la plateforme sera effectué lors d'un des premiers conseils d'institut de l'année 2023-2024.

**Le conseil d'institut adopte à l'unanimité des membres présents ou représentés, la délibération relative de l'organisation prévue pour la plateforme nationale Mon Master :**

- voix pour :	13	- procuration pour :	3
- voix contre :	0	- procuration contre :	0
- voix abstention :	0	- procuration abstention :	0

**Membres ne prenant pas part au vote : 0**